



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2004

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2004, s'est réuni à la Mairie le 02 avril 2004 à 20 heures sous la présidence de Monsieur VITU Gilles, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANCOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., MAURY J, BOISSY Cl., GAMBA M., MAURY Y., DELCROIX M.

Etaient absents : Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par M. VERNET Philippe.
Mme LOPEZ d'AZEVEDO Jeannine, excusée, représentée par Mme BOISSY.
M. PIONNIER J. Jacques, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

Secrétaire : Monsieur MAURY Yannick.

Compte-rendu :

Le compte rendu de la séance précédente n'appelle aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Compte administratif 2003 de la Commune (M 14) :

Le compte administratif 2003 de la commune dressé par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	4 713,16 €
Excédent de fonctionnement :	221 118,54 €
Résultat de clôture :	225 831,70 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2003 de la commune. (Monsieur le Maire étant sorti.)

Compte de gestion 2003 de la Commune (M 14) :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de la Commune, dressé par Monsieur Jean-François LÉGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture 225 831,70 € à l'unanimité.

Affectation du résultat 2003 (commune) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2003 de la Commune, soit 221 118,54 €, à l'excédent reporté du budget 2004.

Budget primitif 2004 de la Commune (M 14) :

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2004 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement :	310 900 €
Fonctionnement :	704 598 €

4 taxes locales :

Le Conseil vote à l'unanimité les taux des 4 taxes locales pour 2004 comme suit :

TH :	4,31 %
TFB :	10,70 %
TFNB :	26,08 %
TP :	5,95 %

Compte administratif 2003 Assainissement (M 49) :

Le compte administratif 2003 de l'assainissement dressé par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	32 568,80 €
Excédent de fonctionnement :	24 028,54 €
Résultat de clôture :	+ 56 597,34 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité, le compte administratif 2003 de l'assainissement. (Monsieur le Maire étant sorti.)

Compte de gestion 2003 Assainissement (M 49) :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de l'assainissement, dressé par Monsieur Jean-François LÉGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 56 597,34 €, à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2003 (Assainissement) :

Le Conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2003 de l'assainissement soit 24 028,54 € à l'excédent reporté du budget 2004.

Budget primitif 2004 de l'Assainissement (M 49) :

Le conseil vote à l'unanimité le budget 2004 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement :	40 348 €
Fonctionnement :	46 324 €

Compte administratif 2003 eau (M 49) :

Le compte administratif 2003 de l'eau dressé par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	16 831,31 €
Excédent de fonctionnement :	43 941,07 €
Résultat de clôture :	+27 109,76 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité, le compte administratif 2003 de l'eau. (Monsieur le Maire étant sorti.)

Compte de gestion 2003 Eau :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de l'eau dressé par Monsieur LÉGER Jean-François, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 27 109,76 €, à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2003 (Eau) :

Le conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2003 de l'eau soit 43 941,07 € ainsi :

- Section d'investissement :	16 831,31 €
- Excédent reporté de budget 2004	27 109,76 €

Budget primitif 2004 de l'Eau (M 49) :

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2004 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement :	35 897 €
Fonctionnement :	34 648 €

Monsieur GHISLAIN informe le Conseil du courrier qu'il a reçu d'un citoyen des Ormes par lequel il demande que soit prévue la commémoration des 60 ans de la libération des Ormes. La commission des fêtes y réfléchira.

La Société de chasse demande à ne plus payer de location de droit de chasse sur les parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne plus percevoir à compter de la prochaine échéance (2004), cette location.

Le notaire sera contacté afin de modifier en conséquence le bail existant (ou de procéder à son annulation).

Monsieur MAURY Yannick faisant partie du bureau de la société de chasse, ne participe pas au vote.

VOTANTS : 14 BLANCS : 2 ABSTENTION : 1 NON : 2 OUI : 9

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Subventions aux associations communales :

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité les subventions pour 2004 aux associations communales conformément au tableau suivant :

- Groupe Adélaïde	500 €
- Amitié	250 €
- Atelier	400 €
- Anciens combattants	250 €
- Tennis de table	600 €
- Ass. Botanique	150 €
- La Flèche Ormoise	<u>300 €</u>
TOTAL	2 450 €

Subvention ADIL :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 82 € à ADIL 77 pour 2004.

Subvention Provins Natation :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 20 € à Provins Natation pour 2004.

Demande de subvention au Conseil Général (fonds ECOLE) :

Vu le devis de M. BLANCHOT Vincent du 26-01-2004, pour la peinture d'une classe et annexes se montant à 4 593,27 € HT (5 493,55 € TTC).

Le Conseil municipal, décide d'effectuer les travaux et demande au Conseil Général de Seine et Marne le bénéfice du fonds ECOLE.

Demande de subvention au Conseil Général (Chemin de Croix) :

Vu les devis de l'atelier JOYEROT pour 4 230 € HT (5 059,08 € TTC), de M. Jean-Pierre MICHEL pour 7 stations, 2 129,49 € HT (2 546,87 € TTC) et de l'Atelier Colette Gingras pour 2 135 € HT (exonéré de TVA), soit un total HT de 8 494,49 €,

Le Conseil municipal décide de faire procéder aux travaux de remise en état de 7 stations du chemin de croix à l'Eglise des Ormes,

Il demande à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne le bénéfice d'une aide au titre de la restauration des objets mobiliers non protégés pour 2004.

Contrat d'entretien photocopieur EP 2080 (Minolta) :

Considérant que le contrat d'entretien du photocopieur EP 2080 est venu à échéance,

Vu la proposition de Konica-Minolta pour un contrat à effet du 01-03-2004 pour 10 000 copies trimestre à 0,017 € HT la copie pour une durée de deux années,

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Travaux Assainissement Route de St-Sauveur (D.D.A.F.) :

Vu le projet concernant des travaux d'assainissement route de Saint-Sauveur,
Le Conseil municipal sollicite le concours de la D.D.A.F. de Seine et Marne pour l'étude de ce projet.

Informations générales :

- ◆ Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont tenu les bureaux de vote.
- ◆ Nettoyage de printemps le 04-04-2004.
- ◆ Opération Œufs de Pâques le 11-04-2004.
- ◆ Le feu tricolore abîmé le 30/03/2004 a été réparé dès le 31.
- ◆ Les travaux de la roue à aubes doivent commencer lundi 5 avril.
- ◆ La Communauté de communes offre aux jeunes la possibilité de préparer le BAFA.
- ◆ Réunion « Réserve Naturelle » lundi 05 avril 2004 à 14 heures 30.
- ◆ Réunion NATURA 2000 le 06/04/04 à 17 h à Sourdun avec M. le Préfet.
- ◆ Mme LUCIOT sera en congé du 10 au 17/04/2004.
- ◆ M. de NATALE précise qu'il convient de fixer la participation de l'entreprise SEMI qui a utilisé les infrastructures communales pour entreposer son matériel. Le conseil fixe cette participation forfaitaire à 1 000 €.
- ◆ Mme DELCROIX rappelle le problème du stationnement d'un camion Grande rue de Couture.
- ◆ M. VERNET expose le problème du bureau de Poste (location du logement ?) divers travaux seraient à la charge de la commune. Il s'agit pour le moment d'un projet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 20.